



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
SOUS-PREFECTURE D'ANTONY**

N° Spécial

23 Juillet 2021

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Sous/Préfecture d'Antony du 23 Juillet 2021

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	SOUS-PREFECTURE D'ANTONY	Page
SPA/BELPA N° 2021-27	20.07.2021	Arrêté modifiant une habilitation dans le domaine funéraire	3

**Arrêté SPA/BELPA n° 2021-27 du 20 juillet 2021
Modifiant une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ;
R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018/114 du 25 octobre 2018 portant modification dans le domaine funéraire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2021-39 du 14 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu l'arrêté préfectoral SPA/CAB n°2019/09 du 18 mars 2019 portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire ;

Vu la demande de modification du nom commercial, formulée par Monsieur Martial MAZARS, directeur exécutif de la Société « FUNECAP IDF » reçue le 2 juillet 2021 ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er}

L'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

La société FUNECAP IDF, nom commercial « Pompes funèbres Pascal Leclerc », aura désormais comme nom commercial «ROC ECLERC ».

ARTICLE 2

Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées.

ARTICLE 3

La secrétaire générale de la sous-préfecture d'Antony est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
et de Boulogne-Billancourt

Signé

Philippe MAFFRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>